

Année scolaire 2026 - 2027

- Première inscription au lycée DUMONT D'URVILLE toute classe confondue
- Réinscription au lycée Dumont d'Urville suite à une affectation en 1<sup>ère</sup> STMG ou 1<sup>ère</sup> S2TMD



Votre enfant intégrera le lycée Dumont d'Urville à la rentrée prochaine.

Son inscription devra être effectuée au moyen du dossier d'inscription, que vous pourrez soit retirer auprès de l'établissement d'origine (collège du secteur), soit télécharger.

Le dossier d'inscription est composé de plusieurs documents, téléchargeables :

<https://lyceedumontdurville.fr/inscriptions/>

Vous pouvez compléter le dossier de manière électronique, pour cela vous devez ouvrir les fichiers avec le logiciel Adobe Acrobat Reader.

Ce dossier devra ensuite être complété et restitué au lycée selon le calendrier joint.

Nous vous remercions de veiller au respect des dates indiqués afin de faciliter le traitement des inscriptions et valider la place de votre enfant pour la rentrée prochaine.

### Documents à renseigner :

Pour tous :

- Dossier administratif Pour tous les élèves
- Note intendance
- Fiche intendance Pour tous les élèves
- Fiche d'urgence Pour tous les élèves

En fonction de votre future classe :

- fiche d'inscription en classe de seconde
- fiche d'inscription en classe de première
- fiche d'inscription en classe de terminale

Votre enfant est admis à l'internat

- Remplir la fiche de renseignement internat uniquement si votre enfant a été admis à l'internat

Vous souhaitez déposer une candidature

- Dossier de positionnement euro 2026-2027
- Dossier de positionnement EPS facultatif
- Dossier de positionnement BIA rentrée 2026

### Documents à fournir en plus pour tous :

- RIB du responsable légal à joindre à la fiche **Intendance**
- Jugement de garde d'enfant (ou à défaut attestation sur l'honneur) en cas de séparation ou divorce des parents
- Photocopies :
  - Des 3 bulletins trimestriels de Troisième (obligatoire pour l'inscription en seconde)
  - Du livret de famille
  - De la carte d'identité de l'élève
  - 1 photo
  - Exeat (nouveaux élèves)

La répartition dans les classes à la rentrée de septembre sera irrévocable : les demandes particulières, pour motif médical ou raison majeure **UNIQUEMENT**, doivent parvenir au secrétariat de Monsieur le Proviseur au moment des inscriptions (y joindre tout justificatif permettant d'éclairer ou de justifier la demande)

AUCUNE DEMANDE NE SERA EXAMINEE A LA RENTREE

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Le certificat de scolarité sera disponible via l'application Pronote. Vous pourrez imprimer le document à la demande dans la rubrique Documents à télécharger. Aucun certificat de scolarité ne sera délivré par le secrétariat.

Pour toute information concernant **les dossiers de bourses**, contacter Madame Tourreilles à l'adresse suivante

: [contact-bourses.0830053G@ac-nice.fr](mailto:contact-bourses.0830053G@ac-nice.fr)